



LES RICHES TERRES HESBIGNONNES

RÉSERVOIR D'ARGILE « À BÂTIR »



Par ailleurs, les candidats à la construction ont pu directement tirer profit du sous-sol de leur terrain, comme à Huppaye, où il se dit que pour construire une maison, il suffisait au futur propriétaire de creuser un trou – qui serait sa cave –, puis de faire ses briques avec l'argile qu'il en avait extraite, et ainsi d'ériger ses murs... Peut-être l'image est-elle caricaturale. Ce qui est toutefois certain, c'est que de multiples autorisations pour l'ouverture de briqueteries temporaires ont été délivrées aux habitants. Ceux-ci ont été à l'origine de petites fabriques artisanales et saisonnières (à Huppaye mais aussi ailleurs, comme à Geest-Gérompont), avant que cette production limitée s'amplifie, et s'industrialise.

Pratiquement, l'argile était extraite à l'automne et disposée en tas pour l'hiver, période de dislocation des mottes sous l'action des intempéries. Dès le retour du printemps, elle était pétrie, convertie en pâte plastique par adjonction d'une quantité d'eau qui variait selon la consistance souhaitée. La glaise était ensuite pressée dans des moules à plusieurs compartiments aux dimensions d'une brique, dont le rapport de proportion est presque toujours de 4:2:1. Au XVIII^e s., la longueur d'une brique oscillait régulièrement entre 22 et 24 cm environ. Démoulées, ces briques étaient agencées en haies et mises à sécher au soleil, avant d'être finalement cuites en meule, durant plusieurs semaines.

DE L'ARGILE EN QUANTITÉ POUR LA CONFECTION DE BRIQUES ...

Plusieurs argilières ont existé sur le territoire, localisées surtout à Orp, Marilles, Nodrengé – des lieux-dits s'en souviennent, comme *Les Dielères* –, ou Enines, dont une était d'importance à proximité du lieu-dit *Champ de l'Épinette*, principalement boisée aujourd'hui. Mais les fosses d'extraction s'y lisent toujours aisément.

MISE EN OEUVRE DE LA BRIQUE

Bien souvent, les maçonneries de briques se conforment à un type d'appareillage particulier, qualifié de « losange wallon ». Il consiste en l'empilement de rangs alternés de boutisses (petit côté) et de paneresses (grand côté), où s'alignent les joints verticaux des premières uniquement, tandis que se déboîte en quinconce la disposition des secondes. Le dessin obtenu est ce losange caractéristique de nos régions. Semblable mise en œuvre, qui offre des joints discontinus, procure une cohésion optimale à la maçonnerie, et simultanément contrarie le ruissellement vertical de la pluie.

Outre leur affectation première et évidente – celle de s'emplier pour constituer des murs –, les briques peuvent aussi revêtir une fonction décorative, qui va très souvent de pair avec un rôle technique particulier, qui devient très vite prétexte à ornement. Y interviennent fréquemment les briques dites « de cendrées », plus foncées voire noires, obtenues par une cuisson dite « à l'étouffée ».



En saillie ou non sur le nu du mur, leur couleur différenciée peut à l'occasion tracer un millésime, ou une figure « magique » invoquant une protection de la bâtisse et mixant indifféremment croyances religieuses et païennes. C'est ainsi que se rencontrent des croix latines, des ostenoirs stylisés, ou de simples losanges, symboles de bonheur et de fécondité. Aujourd'hui, ces symboles tendent à disparaître.

Nettement plus souvent, le sommet des murs s'anime d'une frise dont la complexité varie selon l'imagination du constructeur, mais dont la fonction reste unique et primordiale : il s'agit prioritairement d'éloigner l'écoulement des pluies le plus loin possible de la façade, parce que les gouttières sont alors inexistantes, ou presque. C'est ainsi que peuvent s'emplier jusqu'à sept tas de briques, ce qui permet d'obtenir une saillie d'environ 50 cm, et donc un débordement équivalent de la toiture. Il arrive qu'à cette frise de briques se substitue, spécialement sur des logis ou des granges, une corniche de pierre, volontiers taillée en cavet, ou en quart de rond, dont le rôle est similaire.



Tout aussi caractéristiques sont les structures en épis ou « dents de scie » qui bordent les pentes des pignons. Jadis, ces derniers étaient munis de gradins, comme il s'en voit encore à l'impressionnante ferme de la Tilleraye, à Nodrengé (XVII^e s.), sur le vieux logis de la ferme de la Tourrette, à Bomal (1^{ère} moitié du XVII^e s.), à l'ancienne ferme des Boues à Jodoigne (163?), ou encore à la ferme Fortemps (XVII^e s.), à Mélin. A ceux-ci s'est substitué le pignon à épis, par ailleurs très souvent débordant, qui consiste en la disposition perpendiculaire des lits de briques qui bordent les rives du toit, ce qui consolide ses rampants tout en facilitant ici aussi l'écoulement, en évitant simultanément le risque d'infiltration. Lorsque le pignon est entièrement bâti en pierre, comme l'illustrent deux exemples à Saint-Remy-Geest et Mélin (mais aussi ailleurs), ce système d'épis de brique disparaît au profit de rampants chaînés, constitués de pierres plates alternant avec une pierre ancrée perpendiculairement à la rive. Le débordement de pignons sur les pentes de toitures pourrait traahir le souvenir des anciennes épaisses couvertures en chaume – son utilisation resterait d'actualité jusque vers 1830 environ – dont la prise au vent était ainsi contrée, et ses extrémités idéalement coincées.



... ET LA FABRICATION DES TUILES

Outre la confection de briques, l'argile a servi à la fabrication de tuiles, principal matériau de couverture avec l'ardoise, habituellement réservée aux bâtiments privilégiés. Celles qui couvrent traditionnellement les toitures de notre région – dites « pannes » – ont une forme en « S », spécialement profilée pour garantir un emboîtement optimal. Plusieurs tuileries ont prospéré dans la région dès le milieu du XIX^e s., à Marilles, Enines, Jauche ou Orp-le-Grand pour les plus importantes. Cette production n'y est d'ailleurs pas neuve, puisque des fouilles anciennes ont mis au jour les substructions de fours de tuiliers gallo-romains, à Marilles, au lieu-dit (et bien nommé) *Terre aux Pannes* (Mossembeais). Presque toutes périliteront à partir de 1930 environ, subissant la trop forte concurrence des tuileries mécaniques, en pleine expansion.

Le travail de l'argile pour la confection des tuiles était similaire : extraction de la matière première qui était laissée au repos en période hivernale, puis reprise au printemps. Les mottes étaient comprimées dans des moules – d'ailleurs produits par des fonderies de Jauche –, puis les tuiles ainsi formées étaient mises à sécher en les maintenant bien serrées pour éviter leur déformation. Dès qu'elles avaient acquis une rigidité suffisante, les pannes passaient au four pour être cuites. Habituellement rouges, les tuiles pouvaient être colorées en bleu ou noir argenté, par la combustion de sapin ou de peupliers, respectivement. Et à l'instar des briques, cette bichromie a occasionnellement permis l'inscription de millésimes ou le dessin de figures géométriques sur les pentes de toiture.



MISE EN ŒUVRE DES TUILES

Les bâtiments sont coiffés de la plus souvent d'une simple toiture en bâtière, sans complication excessive. Seul le porche bénéficie d'un traitement plus raffiné et, à l'occasion, des croupettes brisent l'extrémité des pignons de certaines granges. Au fil du temps, l'obliquité des pentes va progressivement diminuer : au XVII^e s., les versants sont inclinés à 55° environ – voire 60° – mais diminuent entre 45 et 50° pour le XVIII^e s., pour chuter entre 30 et 35° au XIX^e s. Il s'agit bien sûr d'inclinaisons théoriques, mais qui toutefois reflètent un réel affaissement des toitures, les siècles passant. Les tuiles – profilées en « S » – sont posées sur un lattis, et y sont maintenues par un ergot, tandis que leurs extrémités en forme de boucles s'emboîtent dans celles – inversées – de leurs voisins. Sous la bâtière, à l'intérieur, les interstices qui subsistaient étaient bouchés par des torchettes en paille – dites « poupees » –, insérées entre le lattis et les tuiles, sous les jointures entre ces dernières.

Jadis, les points faibles – c'est-à-dire la falte et les rives – étaient consolidés par un mortier clair, définissant les « embarures », lesquelles garantissaient une résistance optimale du toit face aux intempéries. A leur manière, ces renforts évoquent les chaînages d'angles rigidifiant les jonctions entre deux murailles. Enfin, les tuiles faitières de la bâtière, souvent pincées à la main, pouvaient être vernissées, tandis que les extrémités du toit étaient volontiers piquées d'épis décoratifs dont peu d'exemples subsistent.



1. Ancienne argilière à Enines
2. Ferme à Marilles, protection symbolique d'un logis
3. Ferme du Grand Hequedessé à Roux-Mirois, pignon « en dents de scie »
4. Ferme à Saint-Remy-Geest, pignon « à rampant chaîne-de-logis »
5. Grande ferme à Orp-le-Petit, épis de faîtage
6. Ferme à Beauvechain, protection symbolique
7. Ferme à Saint-Remy-Geest, pignon « en dents de scie » de la grange
8. Ferme de la Tourrette à Bomal, pignon « à gradins » de logis
9. Ferme de Wahanges à Ecluse, pignon débordant de la grange
10. Ferme à L'Esbauc, « embatures »
11. Ferme à Studriens, protection symbolique d'une grange
12. Habitation à Hamme-Mille, protection symbolique
13. Ferme de la Digue à Jodoigne, frise de briques
14. Grande ferme à Orp-le-Petit, console saillante
15. Habitation à Mélin, console saillante et pignon « à rampant chaîne »
16. Habitation à Dourmeres-la-Grasse, protection symbolique
17. Confection des torchettes de paille, dites « poupees » (GHAB-UCI)
18. Ferme de Wahanges à L'Esbauc, frise de briques
19. Ferme de la Escalerie à Jodoigne, frise de briques
20. Ancien presbytère à Mélin, console saillante et pignon « en dents de scie »
21. Chapelle Notre-Dame de Basty à Mélin, tuiles faitières pincées
22. Vestibule des logis de briques (GHAB-UCI)
23. Ferme de la Escalerie à Jodoigne, frise de briques
24. Presbytère à Toumones-la-Grasse, tuiles faitières pincées
25. Appareillage dit « en losange wallon » (GHAB-UCI)
26. Ferme La Nozonade à Jandrenouille, épis de faîtage
27. Ferme Saint-Jean l'Évangéliste à Petit-Bomalis, appareillage dit « en losange wallon »

